
SECRETARIAT GENERAL

00000 014

COMMUNIQUÉ N°2025 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :
Le Gouvernement de la Fédération de Russie a accordé au Gouvernement de la République du Mali trois cent (300) bourses pour les d'études de Licence, Master et Doctorat, au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Les filières d'études concernées et les clés de répartition par spécialité et par niveau sont jointes en annexe.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme du baccalauréat pour des études de Licence ;
- être titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise pour des études de Master ;
- être titulaire d'un Master pour les études de Doctorat ;
- être en bonne santé, ne pas avoir de contre-indication pour la vie dans les conditions climatiques de la Russie ;
- Avoir un passeport en cours de validité.

Les candidats devront s'inscrire en ligne sur le site : <https://education-in-russia.com/>
Après l'enregistrement sur le site russe, les candidats doivent déposer leurs dossiers à la Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

I Pour les études de Licence

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens des sessions de 2024 et de 2025, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au baccalauréat au minimum la mention **Assez bien**.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une copie des trois premières pages du passeport ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les baccalauréats obtenus à l'étranger.

II Pour le Master :

Peuvent faire acte de candidature les détenteurs de Licence ou de Maitrise avec au moins la mention assez-bien (**12/20 comme moyenne générale**) et ne dépassant pas l'âge de 35 ans.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies authentifiées du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;

III Pour les études de Doctorat :

Peuvent faire acte de candidature les détenteurs de Master ayant au minimum la mention assez-bien bien (**12/20 comme moyenne générale**) et ne dépassant pas l'âge de 40 ans.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme du Master ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies authentifiées du diplôme du Master ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- la liste des publications en russe ou en anglais s'il y en a ;
- une lettre de recommandation en russe ou en anglais pour les candidats au troisième et au résidanat de médecine.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, **le vendredi 26 décembre 2025, à 17 heures, 30mn. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

NB :

1 - Les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur service ou structure employeur ;

2 - La bourse couvre les frais de formation ;

3 - Les frais de visa, de logement, de légalisation de documents et de traduction de documents, de nourriture, les assurances médicales sont à la charge des boursiers sélectionnés ;

4 - L'inscription sur le site se fait avec les documents académiques (attestation, relevé de notes), l'extrait d'acte de naissance, les certificats médicaux, traduits en langue russe ;

5- la traduction des documents académiques (attestations et relevé de notes), les certificats médicaux, le passeport se font au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;

6 – les candidats présélectionnés doivent fournir trois (03) copies de la lettre d’habilitation de la filière pour les diplômes obtenus dans les établissements d’enseignement supérieur privé.

7- les autres informations complémentaires se trouvent sur le portail russe et à la DGESRS

Ci-joint en annexe la liste des domaines de formation



Bamako, le **28 NOV 2025**
P/Le Ministre/P. O,
Le Secrétaire général,

Pr Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre National